



COMMUNE DE ESSEGNEY

Département des Vosges

ARRETÉ :AR_2024_008

Arrêté de circulation pour travaux terrassement et création regard pour purge "rue de la Fontaine St Pierre"

Le Maire de la Commune d'ESSEGNEY,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 alinéa 1.

Vu l'article R.610-5 du Code Rural,

Considérant qu'une demande a été faite par la société SAS BOUGEL TRAVAUX PUBLICS 6, rue des Jardins 88000 CHANTRAINE pour faire des travaux de terrassement et création de regard pour future purge sur notre commune au niveau la rue Fontaine St Pierre.

ARRETE

Article 1 – La circulation sur la rue de la Fontaine St Pierre sera interdite du mercredi 20 mars 2024 à partir de 7H30 jusqu'au jeudi 21 mars 2024 à 18H30.

Article 2 – La pose de signalisation réglementaire provisoire aux extrémités de ces rues sera réalisée par la société SAS BOUGEL TRAVAUX PUBLICS.

Article 3– Aucune déviation ne sera mise en place. Les automobilistes emprunteront les voies adjacentes.

Article 4– Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la voie communale concernée durant les travaux.

Article 5– Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Le Maire,

Éric JACOTÉ